

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Strategic Funds

Le 22 octobre 2025

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (le « **Conseil** » ou les « **Administrateurs** ») de BlackRock Strategic Funds (la « **Société** ») a décidé de vous envoyer ce courrier afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet le 3 décembre 2025 (la « **Date d'effet** ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com/be).

Modifications ESG du Prospectus

Modification de la description des objectifs et de la politique d'investissement des Compartiments

À compter de la Date d'effet, la stratégie d'investissement des Compartiments ci-dessous changera pour adopter ou modifier des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») reflétant l'évolution des bonnes pratiques afin de mieux aligner les Compartiments ou d'améliorer leurs engagements ESG.

Les modifications proposées dans le présent courrier visent à mieux aligner les Compartiments sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients, l'objectif général étant de fournir une gamme innovante et complète de solutions d'investissement durable.

Veuillez vous référer à l'Annexe I de la présente lettre pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement spécifiques de chaque Compartiment.

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
BlackRock ESG Euro Short Duration Bond Fund (qui sera renommé « BlackRock Euro Short Duration Corporate Bond Fund »)	La dénomination, l'objectif et la politique d'investissement ont été modifiés pour : i) Modifier la stratégie du Compartiment en faveur d'une stratégie plus axée sur les entreprises avec un filtrage ESG réduit et, par conséquent, renommer le Compartiment « Euro Short Duration Corporate Bond Fund » ; ii) Modifier l'Indice du Compartiment, du Bloomberg MSCI Euro Aggregate 1-3 Years Sustainable SRI Index à l'ICE BofA EMU Corporates 1-3 Years Index ; iii) Modifier l'Indice de Reporting ESG du Compartiment, du 80% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Years Index/20% Global Aggregate 1-3 Years Index au 80% Bloomberg Euro Corporate 1-3 Years Index/20% Bloomberg US Corporate 1-3 Years Index ;

Compartiments	Engagements à compter de la Date d'effet
	<p>iv) Supprimer de la politique ESG du Compartiment (i) l'approche « best in class », (ii) l'engagement du Compartiment d'avoir au moins 90 % des émetteurs ayant une notation ESG ou ayant été analysés à des fins ESG et (iii) l'augmentation de 20 % du score ESG par rapport à l'indice de reporting ESG ;</p> <p>v) Supprimer son engagement minimum de 20 % dans des Investissements durables.</p> <p>vi) Supprimer la réduction minimum initiale de l'allocation du Compartiment en titres souverains d'au moins 20 %.</p> <p>Le Compartiment restera considéré comme promouvant des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR et les IPA actualisées applicables seront mises à disposition à compter de la Date d'effet, à l'Annexe H du prospectus et conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Suite à ces changements, le Compartiment sera classé en Catégorie 3 en vertu de la classification de l'AMF française à compter de la Date d'effet et n'appliquera plus le Label Febelfin.</p> <p>Si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez racheter vos Actions sans frais de rachat à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.</p> <p>Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local. Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujetti à l'impôt.</p> <p>Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.</p>

Impact des modifications ESG sur les commissions

Aucune augmentation ne sera apportée aux commissions supportées par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires à la suite des changements proposés.

Modifications du Prospectus

Modifications de la section Risque d'érosion du capital

Suite à la création des Actions de Distribution (S) qui appliquent un processus de lissage susceptible d'entraîner des distributions supérieures au revenu réel et de créer un risque d'érosion du capital, la section « Risque d'érosion du capital » du Prospectus a été modifiée afin de mieux informer les actionnaires du risque d'érosion du capital.

Modifications apportées à la section Risques en matière de durabilité

La section « Risques en matière de durabilité » a été mise à jour pour refléter la formulation générale des risques en matière de durabilité et inclure la liste des fonds classés dans la catégorie « importants » du point de vue du risque en matière de durabilité.

Modifications apportées à la section Imposition

Le rapport 2021 de l'OCDE « Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Règles globales anti-érosion de la base d'imposition : Cadre inclusif sur le BEPS » (les Règles modèles) et la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 (« Pilier Deux ») imposent aux grands groupes d'entreprises multinationales de payer un niveau minimum d'imposition sur les revenus générés dans chacune des juridictions où ils exercent leurs activités. Les Actionnaires doivent tenir compte des exigences de consolidation (réputées) de leur investissement dans un Compartiment dans leurs états financiers consolidés à la lumière du Pilier Deux.

Lorsqu'une telle exigence de consolidation est identifiée par les Actionnaires, les Actionnaires seront tenus d'en informer BlackRock sans délai, ainsi que d'indemniser le Compartiment pour tout impôt dû et pour les coûts de conformité fiscale au titre du Pilier Deux qui pourraient être encourus par le Compartiment à la suite de la consolidation (réputée) d'un Compartiment dans les états financiers consolidés de cet Actionnaire.

La section « Imposition » du Prospectus a donc été modifiée pour inclure une sous-section « Pilier Deux ».

Modifications apportées à la section Intégration des données ESG

La section « Intégration des données ESG » (qui sera renommée « Intégration des données environnementales, sociales et de gouvernance ») a été modifiée pour mettre à jour les informations sur les risques liées aux produits Article 6, 8 et 9 en vertu du SFDR.

Création d'une section Investissement dans des introductions en bourse

La section « Investissement dans des introductions en bourse » a été ajoutée afin de refléter les informations sur les risques liés aux investissements dans des introductions en bourse.

Modifications des objectifs et des politiques d'investissement des Compartiments

Modifications apportées au Compartiment BlackRock Dynamic Diversified Growth Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'introduire un indice de référence de comparaison supplémentaire pour le Compartiment, un indice de référence composite comprenant 35 % du Bloomberg Global Aggregate Index (couvert en EUR), 32,5 % du MSCI ACWI with Developed Markets 100% EUR Daily Hedged Index et 32,5 % de l'ESTR Overnight Rate Index. Cet indice de référence composite vise à fournir aux investisseurs une base de référence supplémentaire, alignée sur l'orientation de marché et l'allocation d'actifs du Compartiment, à des fins de comparaison de la performance.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion des Compartiments, lesquels restent en tout état de cause activement gérés et non contraints par un indice de référence lors de la construction de leur portefeuille.

Modifications apportées au Compartiment BlackRock ESG Euro Corporate Bond

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de modifier l'Indice de Reporting ESG composite du Compartiment, de « Bloomberg Euro Corporate Index (80 %) et Bloomberg Global Corporate Index (20 %) » à « Bloomberg Euro Corporate Index (80 %) et Bloomberg US Corporate Index (20 %) », celui-ci représentant mieux l'univers investissable du Compartiment.

Modifications apportées au Compartiment BlackRock Global Real Asset Securities

Modification de la section « Utilisation de l'Indice de référence » pour le Compartiment BlackRock Global Real Asset Securities Fund afin de refléter le fait que l'indice utilisé par le Compartiment ne sera plus utilisé pour comparer sa performance, mais reste applicable à des fins de gestion des risques.

Autres modifications apportées au Prospectus

D'autres modifications mineures ont été apportées au Prospectus :

- ▶ Mise à jour des coordonnées du Service aux Investisseurs dans le Prospectus ;
- ▶ Mise à jour de l'adresse postale de State Street Bank International GmbH ;
- ▶ Inclusion d'une section « Marché mondial d'Abu Dhabi » à l'Annexe C « Agréments » pour refléter les informations pertinentes.

Coûts

Les modifications décrites dans le présent courrier n'entraîneront aucune hausse des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments.

Mesures requises de votre part

Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent courrier.

Informations générales

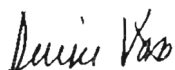
Les versions mises à jour du Prospectus pourront être téléchargées gratuitement sur notre site Internet (<https://www.blackrock.com/be>) et obtenues en version imprimée gratuitement à partir de la Date d'entrée en vigueur. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et semestriels sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Les versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais) et du Document d'Information Clé (en anglais, français et néerlandais) peuvent être téléchargées gratuitement sur notre site Web (www.blackrock.com/be) et peuvent être obtenus, sans frais, auprès de Blackrock Luxembourg S.A. (35 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ou de votre représentant local.

Des exemplaires des statuts de la Société (en anglais), des rapports annuels et semestriels (en anglais) sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local ou auprès de Blackrock Luxembourg S.A. (35 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente

Compartiment	ISIN	
BlackRock ESG Euro Short Duration Bond Fund (qui sera renommé « BlackRock Euro Short Duration Corporate Bond Fund »)	LU2255697620	Objectif d'investissement
	LU2255698354	Le Compartiment BlackRock ESG-Euro Short Duration Corporate Bond Fund vise à maximiser le rendement total en conformité avec les principes d'un investissement focalisé sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment vise à réduire son profil d'émissions de carbone en investissant dans des obligations vertes, des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs engagés dans la décarbonisation.
	LU2255697893	Le Compartiment cherchera à investir au moins 870 % du total de son actif dans des titres de société négociables à revenu fixe <i>investment grade</i> et des titres liés à des titres à revenu fixe (y compris des instruments dérivés). Le cas échéant, le Compartiment investira également dans des liquidités et des quasi-liquidités, ainsi que dans Les des titres à revenu fixe seront émis par, ou exposeront à, des sociétés, des gouvernements et des agences domiciliés dans le monde entier. Le Compartiment cherche à investir dans des investissements durables, y compris dans des « obligations vertes » (selon la définition de sa méthodologie propriétaire qui est guidée par les Principes des obligations vertes de l'International Capital Markets Association) et 90 % du total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous et aux niveaux établis dans ses Informations précontractuelles du SFDR de l'Annexe H. Le risque de change est géré de façon flexible. Au moins 70 % du total de l'actif du Compartiment seront investis dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros, dont l'échéance est inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne ne sera pas supérieure à trois ans.
	LU2255697976	Pour réaliser l'objectif et la politique d'investissement, le Compartiment investira dans une variété de stratégies d'investissement et d'instruments. Le Compartiment entend tirer pleinement profit de la possibilité d'investir dans des instruments dérivés (y compris des swaps sur rendement total qui ont pour actifs sous-jacents des titres négociables à revenu fixe et des titres liés à des titres à revenu fixe) afin d'optimiser les rendements. Tout critère ESG mentionné ci-dessous ne s'appliquera qu'aux titres sous-jacents aux instruments dérivés utilisés par le Compartiment.
	LU2255698198	L'exposition du Compartiment à des ABS et des MBS ne peut dépasser 20 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % de sa Valeur Liquidative.
	LU2255698271	Politique ESG Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens) et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union.
	LU2261177500	Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités positives associées (c'est-à-dire des émetteurs à faibles émissions de carbone et des émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).
	LU22525721044	L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte indépendamment du montant de recettes perçu. Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG – comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable –, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.

Compartiment	ISIN
	<p>Le Compartiment appliquera également les critères ESG suivants consistant, pour les émissions de sociétés, en une note de 1 ou plus, telle que définie par le score de controverse ESG de MSCI, ou leurs équivalents tels que déterminés par le Gestionnaire Financier par Délégation de temps à autre (vous trouverez de plus amples informations sur les critères de notation de MSCI sur le site Internet de MSCI à l'adresse www.msci.com). Le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser d'autres fournisseurs de données et critères pour évaluer les références ESG et l'adéquation des actifs titrisés tels que les ABS et les MBS.</p> <p>Le Compartiment adopte une approche « best in class » de l'investissement durable. Ceci signifie que le Compartiment sélectionne les meilleurs émetteurs (d'un point de vue ESG) pour chaque secteur d'activités concerné (sans exclure aucun secteur d'activités).</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. En appliquant sa Politique ESG, le Compartiment a réduit son allocation en titres souverains d'au moins 20 % par rapport à l'indice FTSE World Government Bond Index et à l'indice JP Morgan EMBI Global Diversified Index. Le Compartiment n'investira pas dans le quintile inférieur des émetteurs souverains selon une évaluation ESG de l'univers souverain mondial.</p> <p>La note ESG moyenne pondérée de la partie relative aux sociétés du Compartiment sera supérieure à la note ESG de la partie relative aux sociétés de l'Indice de Reporting ESG après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les moins bonnes notes de l'indice.</p> <p>Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des Prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires et des sources locales. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris, sans s'y limiter, par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance]) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les engagements ESG du Compartiment, veuillez consulter les informations SFDR à la page 108 du présent Prospectus.</p> <p>Devise de référence Euro (EUR)</p> <p>Type de Compartiment Obligations, Total Return (rendement total)</p> <p>Utilisation d'un indice de référence Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à :</p> <p>(i) l'indice ICE BofA EMU Corporates Bloomberg MSCI Euro Aggregate 1-3 Years Sustainable SRI Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également choisir d'investir à sa discrétion dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Toutefois, les aspects ESG de l'objectif et la politique d'investissement peuvent avoir pour effet de limiter la mesure dans laquelle les positions du portefeuille s'écarteront de l'Indice. Les actionnaires sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. Les investisseurs peuvent utiliser le</p> <p>(ii) l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 Years Index (80 %) et le Bloomberg Global Aggregate US Corporate 1-3 Years Index (20 %) (l'« Indice de Reporting ESG ») pour évaluer l'impact des critères ESG sur l'univers d'investissement du Compartiment. L'Indice de Reporting ESG n'est pas conçu pour une utilisation lors de la construction du portefeuille d'un Compartiment, à des fins de gestion des risques pour maîtriser le risque actif, ni pour comparer la performance du Compartiment.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse https://www.bloomberg.com/company/press/bloomberg-completes-fixed-income-indices-rebrand/.</p>

Compartiment	ISIN																																																																																									
		<p>Évaluation et négociation Les négociations des actions du Compartiment BlackRock ESG Euro Short Duration Corporate Bond Fund peuvent normalement être effectuées quotidiennement. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Actions doivent être reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs avant 12 heures, heure de Luxembourg, le Jour de Négociation choisi (l'« Heure Limite ») et les prix appliqués seront ceux calculés l'après-midi de ce même jour. Les ordres de négociation reçus par l'Agent de Transfert ou l'équipe locale de Services aux Investisseurs après l'Heure Limite, seront traités le Jour de Négociation suivant. Veuillez consulter la section « Négociation des Actions de la Société ».</p> <p>Frais et Commissions</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>BlackRock ESG Euro Short Duration Corporate Bond Fund</th> <th>Commis-sion ini-tiale</th> <th>Commis-sion de ges-tion</th> <th>Commis-sion de distri-bution</th> <th>CVDC</th> <th>Commis-sion de perfor-mance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Caté-gorie A</td> <td>5,00 %</td> <td>0,75 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie AI</td> <td>5,00 %</td> <td>0,75 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie C</td> <td>0,00 %</td> <td>0,75 %</td> <td>1,25 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie D</td> <td>5,00 %</td> <td>0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie DD</td> <td>5,00 %</td> <td>0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie E</td> <td>3,00 %</td> <td>0,75 %</td> <td>0,50 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie I</td> <td>0,00 %</td> <td>0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie J</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie S</td> <td>0,00 %</td> <td>jusqu'à 0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie SR</td> <td>0,00 %</td> <td>jusqu'à 0,40 %¹</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie X</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie Z</td> <td>0,00 %</td> <td>jusqu'à 0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Caté-gorie ZI</td> <td>0,00 %</td> <td>jusqu'à 0,40 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,00 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR Absolue. Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 120 % de la Valeur Liquidative.</p>					BlackRock ESG Euro Short Duration Corporate Bond Fund	Commis-sion ini-tiale	Commis-sion de ges-tion	Commis-sion de distri-bution	CVDC	Commis-sion de perfor-mance	Caté-gorie A	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie AI	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie C	0,00 %	0,75 %	1,25 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie D	5,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie DD	5,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie E	3,00 %	0,75 %	0,50 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie I	0,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie J	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie S	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie SR	0,00 %	jusqu'à 0,40 % ¹	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie X	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie Z	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Caté-gorie ZI	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
BlackRock ESG Euro Short Duration Corporate Bond Fund	Commis-sion ini-tiale	Commis-sion de ges-tion	Commis-sion de distri-bution	CVDC	Commis-sion de perfor-mance																																																																																					
Caté-gorie A	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie AI	5,00 %	0,75 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie C	0,00 %	0,75 %	1,25 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie D	5,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie DD	5,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie E	3,00 %	0,75 %	0,50 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie I	0,00 %	0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie J	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie S	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie SR	0,00 %	jusqu'à 0,40 % ¹	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie X	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie Z	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					
Caté-gorie ZI	0,00 %	jusqu'à 0,40 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %																																																																																					

¹ Une commission unique est appliquée aux Actions de Catégorie SR (laquelle comprend la commission de gestion et la Commission de service annuelle). Veuillez vous référer au DICI applicable pour connaître le montant des frais courants. Veuillez noter que ce montant peut varier d'une année à l'autre. Il exclut les frais de distribution et/ou les coûts liés aux transactions du portefeuille, à l'exception des frais payés au dépositaire et des frais d'entrée/de sortie payés à un organisme de placement collectif sous-jacent (le cas échéant).